

« Une production de déchets trop importante »

Lors du conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer, mardi, un rapport sur les déchets dans l'Agglo a été présenté. « On a encore du travail concernant leur réduction », ont expliqué les élus.

Lors du conseil communautaire, mardi, un rapport sur « le prix et la qualité des déchets » a été présenté par Jean-Luc Couellan, vice-président en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets. Voici un bilan avec les chiffres clés concernant vos poubelles.

7 %
Il y a eu sept nouveaux points d'apport volontaire installés en 2022. Parmi les autres « faits marquants » en 2022, il y a eu le lancement de la redevance incitative dans l'ensemble de l'Agglo depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour rappel, Lamballe Terre et Mer est la seule du département à avoir opté pour ce mode de financement des déchets.

74 032
Cela correspond au nombre de bacs utilisés en 2022 pour un total de 41 895 redevables (38 996 particuliers et 2 899 professionnels).

-7 %
La réduction totale des OMr (Ordures ménagères résiduelles) est de 7 % en passant de 201 kg/habitant à 187 kg/habitant entre 2022 et 2021. Malgré une hausse au niveau des points d'apport volontaire (liée à l'installation de nouveaux points) et une hausse des refus de tri (notamment au niveau des colonnes en accès libre).

66 %
C'est la part que représentent les



Un rapport sur les déchets a été présenté lors du conseil communautaire, mardi.

(Photo: Agglo/Christophe)

La production est de 718 kg/habitant/an, en 2022 contre 754 kg/habitant/an, en 2021. Mais elle était de 696 kg/habitant/an, en 2020.

500 000 €
C'est le prix du traitement des déchets par an pour la collectivité de Lamballe Terre et Mer. « Il y a un peu moins de gravats. Mais ce sont les

C'est l'augmentation des coûts aidés. Pourquoi les coûts augmentent ? « C'est notamment dû à Kerval (syndicat de traitement des déchets, N.D.L.R) mais sans leur jeter la pierre », détaille le vice-président.

Il expliquant que l'enfouissement coûte de plus en plus cher et que l'État a décidé de faire diminuer les décharges et d'augmenter la Taxe

Jean-Luc Couellan en ajoutant un point positif : « Concernant les déchets sélectifs, les objectifs sont remplis grâce à la politique de l'Agglo et la redevance incitative. »

2024
« Au 1^{er} janvier, le compostage devra être obligatoire. Où en est-on ? », a demandé Stéphane de Sal

« Plus de solidarité entre les communes »

La rentrée n'a pas bien commencé au sein de l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer (LTM). Une semaine avant, mardi 12 septembre, deux communes, Erquy et Plénéval-Val-André, ont voté contre le FPIC (Fonds communaux intercommunales) lors d'un premier conseil d'Agglo. Ce système de partage des ressources financières permet d'aider les communes les moins riches du territoire.

Un pacte fiscal et financier qui sera retravaillé

Pourquoi cette opposition ? Le maire d'Erquy, Henri Labbé, a expliqué sa décision dans une lettre à destination des élus.

Ce vote souligne en réalité un mécontentement par rapport aux travaux de la cale de la mascotte à Caroual. Ils devaient être pris en charge par l'Agglo, et finalement, ont été « renvoyés à la charge » de la ville d'Erquy. La raison donnée ? « Cette opération ne rentrait pas dans le champ d'intervention de LTM. »

Un rétro-pédalage que dénonce Henri Labbé, dont la commune doit donc financer 477 000 € de travaux. Et ce n'est pas la seule raison. Il évoque aussi une « inadéquation de l'enlèvement des ordures ménagères en période estivale ».

Lors du deuxième conseil communautaire, ce mardi, le président de l'Agglo, Thierry Andrieux, absent la semaine passée, a pris la parole en début de conseil.



Le président de l'Agglo, Thierry Andrieux, a pris la parole en début de conseil, mardi.

(Photo: Centre d'archives Facebook LTM)

« J'ai été très surpris de constater, sans avoir été prévenu, que deux communes ont voté contre le FPIC qui permet une solidarité financière entre nos différentes collectivités », a-t-il indiqué. Il reprendra plus tard « point par point » au cours du mardi d'Erquy aux élus et à la presse. Mais a souhaité souligner qu'« à travers ces quatre votes contre, vous mettez en difficulté les budgets de communes ».

Et de poursuivre : « Nous avons promis de revoir ce pacte fiscal et financier et ce sera l'objet de la conférence des maires dès le 3 octobre. Je souhaite que nous ayons un esprit de solidarité entre nos collectivités dans la sérénité ».

A-L.R.

déchets verts et gravats collectés en déchèterie en 2022. « En moyenne, les usagers déposent 136 kg par passage en déchèterie », indique Jean-Luc Couellan. Les apports en déchèterie ont diminué de 4 %, entre 2021 et 2022.

718 kg par habitant et par an
« On est toujours à des taux de production de déchets assez importants, note le vice-président. Même si on note une diminution en 2022. Elle est très sensible. »

déchets verts qui nous posent des soucis. Cela nous coûte 500 000 € de traitements chaque année », indique Jean-Luc Couellan.

8,3 millions d'euros
C'est le total des charges des déchets à la collectivité. Le plus important est la collecte (4 millions) suivie par le traitement (2,6 millions), reste ensuite, les frais de structure, la prévention...

4,74 €

générale sur les activités polluantes. En 2018, l'enfouissement coûtait un million d'euros et aujourd'hui, il coûte 2 millions d'euros, pour 15 000 tonnes enfouies.

12 %
C'est la diminution des déchets ménagers prévue de 2016 à 2022 dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Mais dans l'agglomération de Lamballe, « on a augmenté de 7 %. Donc on est loin d'atteindre les objectifs », déplore

lier-Dupin, conseiller d'opposition. « Pour une grande partie de nos usagers, c'est le compostage individuel qui répond à nos objectifs. La solution de la collecte des biodéchets en porte-à-porte ferait exploser les coûts », indique Jean-Luc Couellan. « On sait qu'en matière de déchets, il y a eu beaucoup de lois promulguées, et il a fallu des années pour obtenir des résultats », complète Jean-Luc Barbo.

Anne-Lyse RENAULT.